

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV - 7 1979



COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.1/34/4

1er novembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Points 42 et 45 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Lettre datée du 31 octobre 1979, adressée au Secrétaire général
par les représentants permanents du Danemark, de la Finlande, de
l'Islande, de la Norvège et de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint un mémorandum énonçant les vues des cinq pays nordiques au sujet de la question de la non-prolifération des armes nucléaires, exprimant ainsi, en particulier leur préoccupation chaque fois qu'un ou plusieurs nouveaux Etats développent ou acquièrent une capacité de procéder à des explosions nucléaires.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et le mémorandum qui l'accompagne en tant que documents officiels de l'Assemblée générale au titre des points 42 et 45 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Wilh. ULRICHSEN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ilkka Olavi PASTINEN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Islande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Tómas A. TÓMASSON

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Norvège
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ole ÅLGÅRD

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Anders THUNBORG

/...

ANNEXE

Mémoire sur la question de la non-prolifération des armes nucléaires

1. Les pays nordiques attachent la plus grande importance aux mesures destinées à renforcer la paix internationale, la sécurité des Etats et les perspectives du développement économique et social, en tenant tout particulièrement compte des intérêts et des besoins des pays en développement.
2. La meilleure façon d'atteindre ces objectifs serait que tous les Etats poursuivent leurs efforts en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires. C'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'incombe au premier lieu la responsabilité de mettre fin à la course aux armements et d'entreprendre des mesures de désarmement nucléaire, conformément au texte du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les deux Etats participant aux négociations sur la limitation des armes stratégiques devraient assurer une application rapide et efficace du Traité récemment signé. Les négociations engagées en vue de procéder à de nouvelles limitations et à des réductions substantielles des arsenaux nucléaires devraient se poursuivre. La conclusion rapide d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires et le déploiement de nouveaux efforts en vue d'aboutir à des arrangements internationaux efficaces de nature à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contribueraient grandement à la réalisation de ces objectifs.
3. On reconnaît généralement que les politiques de non-prolifération ne compromettent pas et ne devraient pas compromettre le droit pour tout Etat d'élaborer ses programmes d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire n'impliquant aucune explosion, à condition qu'il accepte des limitations efficaces en matière de non-prolifération. Comme le mentionne le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tous les Etats peuvent et doivent prendre des mesures efficaces pour empêcher la prolifération des armes nucléaires à l'échelon national ainsi qu'au moyen d'une action internationale commune.
4. Le Traité sur la non-prolifération reste l'instrument le plus efficace dont on dispose pour se prémunir du danger de prolifération des armes nucléaires. La communauté internationale est, dans sa grande majorité, déjà partie au Traité. Le fait qu'un nombre croissant de pays ait récemment adhéré au Traité montre que son importance n'a pas diminué : les pays nordiques se félicitent de cette évolution positive. Ils sont fermement convaincus qu'une adhésion rapide au Traité sur la non-prolifération du plus grand nombre possible d'Etats et leur participation effective à la deuxième Conférence de l'examen du Traité renforceraient sensiblement les efforts en faveur de la non-prolifération.

/...

L'application de garanties efficaces pour l'Agence internationale de l'énergie atomique est un élément indispensable de ces efforts. L'acceptation par tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, que toutes leurs activités nucléaires soient placées sous les garanties de l'AIEA, renforcerait la confiance internationale quant à l'absence d'une prolifération d'armes nucléaires. L'Agence doit bénéficier d'un soutien total dans ses activités visant à améliorer l'efficacité et à étendre la portée de son système de garantie. Ce soutien accroîtrait également la sécurité de tous les Etats et leur permettrait d'exercer plus facilement leur droit de participer à la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, sans risquer de la voir détournée à des fins militaires.

5. Compte tenu de ces objectifs fondamentaux et de leur ferme adhésion au Traité sur la non-prolifération, les pays nordiques tiennent à souligner leur conviction que le fait pour un ou plusieurs nouveaux Etats de développer ou d'acquérir une capacité de procéder à des explosions nucléaires constituerait une grave menace pour la communauté internationale tout entière et serait préjudiciable aux efforts déployés pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ils espèrent sincèrement qu'aucun Etat non doté d'armes nucléaires n'essaiera de développer ou d'acquérir par d'autres moyens une capacité de procéder à des explosions nucléaires et que tous les Etats feront tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer la confiance internationale et faire en sorte que la prolifération des armes nucléaires ne s'étendra pas aux nouveaux Etats. Cette confiance et cette assurance sont essentielles pour la sécurité des Etats et la paix internationale. La meilleure façon de développer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est de dissiper les craintes au sujet de la prolifération des armes nucléaires.
